

85/821 du 14/06/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° /MTERFPPS/DGTFP/DFP
Portant intégration et nomination de
Monsieur DOUMA Elie dans les cadres de
la Catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance n°CIS/84 du 23.8.84, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79;

(/u la loi 15/62 du 3.02.1962, portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/90 du 3.3.1960, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;

(/u le Décret 62/130/MF du 2.5.62, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5.07.62, fixant la hiérarchie
des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/197/FP du 5.07.62, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.
02.62, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5.07.62, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 20.3.62, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 § 6;

(/u le Décret 67/50 du 24.2.1967, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;

(/u le Décret 74/470 DU 31.12.1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n°62/198/FP du 5.07.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret 84/858 du 8.8.84, portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le Décret 84/858 du 13.8.84, portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le Décret 84/860 du 20.8.84, portant organisation
des intérieurs des Membres du Gouvernement;

(/u le Protocole d'accord du 29 Novembre 1980 signé
entre la Roumanie et la République Populaire du Congo;

(/u le Dossier de candidature constitué par l'intéressé;

(/u le Décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, révisions
des situations administratives des Agents de l'ETAT;

D E C R E T

.../...

ARTICLE 1er.- En applications des dispositions combinées du Décret 60/90 du 5.3.60 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur DOUMA Elie, né le 8 Mars 1957 à Kipanda, titulaire du "diplôme d'Ingénieur (spécialité : Véhicules-Automobiles-Nautiques), obtenu à l'Université de Brasov (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A₁ hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics stagiaire, indic. 71.

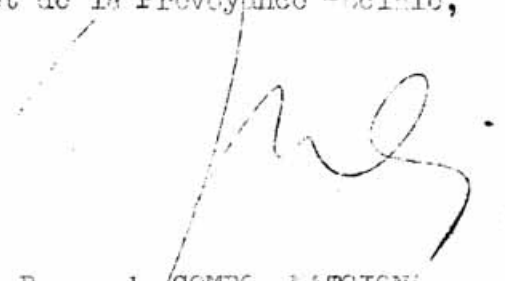
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 JUNE 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSICMA. -


- Ange Edouard ROUENGE. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFI/DGPCE.	3
DGPCE.BST.	1
D.G.D.	3
D.C.F.	1
MTI-CUH.	2
INTERESSE.	1
DOSSIER.	3
SGCM/BC.	2

